Règlement Triathlon du Lac de St Pardoux 2025

En s'inscrivant et en prenant part au Triathlon du Lac de Saint-Pardoux 2025, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course, l'accepte et s'engage à le respecter. Chaque athlète est tenu au respect vis à vis des autres athlètes, des arbitres, des bénévoles et des organisateurs.

Art. 1 - REGLEMENT FFTRI

L'épreuve est organisée dans le respect du cahier des charges de la Fédération Française de Triathlon : http://www.fftri.com. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à le respecter.

Dans le cadre de cette manifestation, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel lors de l'épreuve.

Un athlète engagé sur une épreuve est considéré en course à partir de la remise du dossard jusqu'à la fin de la remise des prix, il est donc soumis à la réglementation pendant toute cette période. Il veillera en particulier à avoir une attitude toujours courtoise, écologiquement responsable et à ne pas s'échauffer sur les parcours si une autre course s'y déroule.

Art. 2 – CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFTRI compétition 2025. Pour les non licenciés FFTRI[1] :

- Les épreuves sont accessibles avec un Pass Compétition

Pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale devra être fournie.

Art. 2.1 – Catégories d'âge

Les catégories d'âge pouvant participer à chaque épreuve sont :

- Family Tri : Les enfants participant doivent avoir entre 5 et 10 ans, l'adulte participant doit être majeur.
- Triathlon XS individuel : à partir de la catégorie benjamin (années de naissance 2013 et avant) ;
- Triathlon S individuel : à partir de la catégorie cadet (années de naissance 2009 et avant) ;
- Triathlon S relais : à partir de la catégorie benjamin (années de naissance 2013 et avant).
- Triathlon M individuel : à partir de la catégorie junior (années de naissance 2007 et avant)
- Triathlon M relais : à partir de la catégorie cadet (années de naissance 2009 et avant)

Art. 2.2 – Modalités d'inscription

L'inscription est réalisée exclusivement en ligne sur le site de Njuko. Tout dossier incomplet ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un dossard. La clôture des inscriptions en ligne est fixée au **5 septembre 2025 à 23h00.**

Il n'y aura aucune possibilité d'inscription sur place, et ce pour l'ensemble des épreuves proposées.

Art. 2.3 – Droits d'inscription

Lors de l'inscription sur le site de Njuko, chaque concurrent s'acquittera des droits d'inscription correspondant à la course choisie complétée le cas échéant pour les non-licenciés FFTRI du montant du pass-compétition, voir tableau ci-après :

[1] Des exceptions sont prévues pour les licenciés des fédérations suivantes : FFSU, UNSS, FFSE, Fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union : prendre connaissance de la réglementation FFTRI 2025 ou se rapprocher de l'organisateur

Epreuve	Tarif inscription	Pass-compétition
Family Tri (animation)	5€	Sans objet
Triathlon XS	18 €	2 €
Triathlon S	30 €	5 €
Triathlon S relais	45 €	2 € par relayeur non licencié
Triathlon M	49 €	20 €
Triathlon M relais	60 € (par équipe)	2 € (par relayeur non licencié)

Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation en cas de non-participation, sauf fourniture d'un certificat médical.

Art 2.4 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards sera effectué sur présentation d'une pièce d'identité pour les non licenciés ou d'une licence pour les licenciés FFTRI.

Un créneau de retrait aura lieu le samedi après-midi à l'Aquapolis de Limoges, et dès 8h sur le site du triathlon à Saint Pardoux le dimanche matin.

Art. 3 – NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre de participants maximum est déterminé par la taille des installations et dans le but de garantir des conditions de sécurité maximale.

- Family Tri : limité à 50 équipes famille
- Triathlons XS : pas de limitation du nombre de participants
- Triathlon S : 200 participants maximum en individuel et 30 relais
- Triathlon M : 150 participants maximum en individuel et 30 relais

Art. 4 – EQUIPEMENT DE COURSES

Chaque concurrent recevra le matériel de course suivant :

Family Tri	Triathlons XS, S, M
Dossard	Dossard
/	Bracelet puce de chronométrage
	Etiquette autocollante avec numéro de dossard pour tige de selle
	Un bonnet de natation

Art. 4-1 – Equipements pour les triathlons

Il sera fourni un seul dossard par athlète : l'utilisation d'une ceinture porte dossard avec trois points de fixation permettant de positionner le dossard vers l'arrière pendant la partie vélo et vers l'avant sur la section course à pied sera donc obligatoire, ainsi que l'identification par numéro sur le vélo (étiquette de tige de selle fournie par l'organisation).

Le dossard sera portéa de façon parfaitement visible sur la partie basse du dos en cyclisme et sur le devant en course à pied. Ils seront positionnés correctement dès la sortie de l'aire de transition. Ils ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni cachés. Dans le cas où un concurrent franchit la ligne d'arrivée sans dossard, il ne pourra être classé.

Le port des dossards est interdit sur la partie natation.

Le bracelet puce se fixe à la cheville gauche avant le départ natation et sera restituée dès le franchissement de la ligne d'arrivée. Il permet de donner les temps à l'arrivée. Pour les équipes, le bracelet puce fait office de témoin de relais dans l'aire de transition.

Attention : la non-remise du bracelet à l'issue de la course sera facturée 30 euros.

Le chronométrage débute au départ de l'épreuve, et s'arrête quand l'athlète, ou l'équipe, franchit la ligne d'arrivée (le temps passé aux transitions, ravitaillements, etc. n'est pas décompté).

En cas d'ex-aequo, le concurrent ayant réalisé le meilleur temps course à pied est déclaré vainqueur.

Sur les classements édités figureront les athlètes n'ayant pas pris le départ et les athlètes ayant abandonnés sous les intitulés respectifs « DNS » (didn't start) et « DNF » (didn't finish) d'après les informations communiquées par l'Arbitre Principal.

Art. 5 – TRIATHLONS

Art. 5.1 – EPREUVE DE NATATION

Le port du bonnet de natation fourni par l'organisateur (triathlons XS, S et M) est obligatoire.

Les lunettes sont autorisées. Sont interdits : tout accessoire de respiration et aide à la flottaison ou à la propulsion.

Si la température de l'eau est inférieure à 12°C ou si la qualité de l'eau est insuffisante, l'épreuve sera transformée en duathlon. Si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C, la combinaison de natation est obligatoire pour les triathlons XS, S et M, la partie natation de l'animation « Family tri » sera annulée. La combinaison de natation est interdite si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24,5°C.

Art. 5.2 – ÉPREUVE DE CYCLISME

Tout déplacement dans l'aire de transition doit s'effectuer vélo à la main. Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire attachée, sur la totalité du parcours.

Sur les triathlons XS, S et M, l'épreuve de vélo s'effectue sur route. Le drafting, aspiration/abri derrière un autre cycliste ou véhicule est interdit.

Chaque concurrent s'engage à respecter le code de la route.

Art. 5.3 – ÉPREUVE DE COURSE A PIED

La partie course à pied s'effectue en une (XS, S) ou deux boucles (M).

Art. 5.4 – FAMILY TRI

Ouverte à tous les enfants entre 5 ans et 10 ans, obligatoirement accompagné d'un de leur parent, proche ou adulte majeur.

Natation : Possibilité pour l'enfant d'être avec des brassards, une bouée ou tout
objet flottant. Possibilité au parent de tracter l'enfant.
Cyclisme :
1km à effectuer en duo, **seul l'enfant l'effectuera sur un vélo, l'adulte l'accompagnera en courant**. Attention l'organisation ne fournit pas de vélo, chaque enfant doit amener le sien.
Course à pied : 400m à effectuer en duo.
Le départ sera effectué sous la forme d'un rolling start (départs échelonnés dans le temps).

Art. 6 – PENALITES

Tous les concurrents sont tenus de respecter les décisions du corps arbitral. Les épreuves XS, S et M sont organisées sous l'égide de la FFTRI et sont donc soumises à la liste des sanctions prévues par la réglementation FFTRI 2025.

C’est notamment la règle du carton bleu qui s’applique en cas de non-respect de la règle d’aspiration/abri pendant l’épreuve de cyclisme avec une zone de pénalité : 1’ pour le S et 2’ pour le M.

Art. 7 – AIRE DE TRANSITION

Seuls les concurrents inscrits sur l’épreuve en cours, les arbitres et les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l’aire de transition. L’accès à l’aire de transition est interdite au public.

Seul le strict minimum nécessaire à la course est toléré dans l'aire de transition. Une zone de dépôt de sac sera à la disposition des athlètes.

Pour les relais, le passage du témoin s’effectue à l’emplacement de l’équipe dans l’aire de transition.

Lors de l'entrée dans l'aire de transition, les vélos sont contrôlés. Une fois vérifiés ceux-ci ne peuvent plus en ressortir avant le départ de l’épreuve et les réglages des prolongateurs ne doivent plus être modifiés.

Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d’identifier son emplacement est interdit. La serviette de bain est autorisée et ne constitue pas un marquage distinctif ou personnalisé. Les concurrents ou leur matériel ne doivent pas gêner les autres concurrents.

Les changements de tenue doivent impérativement s’effectuer dans l’aire de transition. La nudité est interdite.

Le transport de la combinaison natation est effectué par l'athlète qui doit la déposer à son emplacement.

Tous les déplacements s’effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).

Les déplacements avec le vélo dans l'aire de transition s’effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main, casque sur la tête et attaché. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l’aire pour application de cette règle.

A l’issue de l’épreuve, la sortie du vélo de l’aire de transition ne pourra s’effectuer que sur présentation du dossard.

Art. 8 – DEROULEMENT DES EPREUVES

Toute assistance extérieure, hormis celle des membres de l’organisation et des services de sécurité, est formellement interdite durant la course.

L'assistance médicale a toute autorité pour arrêter durant l'épreuve les concurrents présentant des symptômes indiquant un risque pour leur santé.

Art. 9 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Tout abandon de déchets et emballages divers hors des zones prévues à cet effet, est interdit. Après chaque poste de ravitaillement, vous disposez d’une zone de propreté identifiée sur laquelle vous pouvez abandonner vos déchets et emballages divers. Ces zones sont identifiées par un panneau « début de zone de propreté » et un panneau « fin de zone de propreté ».

Art. 10 – LES HORAIRES

Horaires des journées du samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025 :

	Triathlon S		**Triathlon M**		**Family Tri**		**Triathlon XS**	
PLANNING	Horaire début	Horaire fin	Horaire début	Horaire fin	Horaire début	Horaire fin	Horaire début	Horaire fin
Retraits des dossards samedi 6 septembre	**16h - 19h** à l’Aquapolis							
Retraits des dossards le jour de l’épreuve	8h00	9h15	8h00	9h15	9h15	11h00	9h15	14h00
Ouverture parc à vélo	8h30	9h30	8h30	9h30	10h30	11h15	13h30	14h10
Briefing	9h35		10h05		11h20		14h20	

Départ de la course	9h45		10h15		11h30		14h30
Clôture de la course	11h45		13h45		12h00		15h30
Sortie des vélos de l'AT	11h15	13h00	13h00	14h15	12h00	12h30	15h15
Remise des récompenses	13h30		13h30		Non concerné		16h00

Art. 11 – MODIFICATION D'EPREUVES - ANNULATION

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. En particulier, en cas d'intempéries incompatibles avec la pratique du triathlon ou décision des autorités publiques. Dans ce cas les concurrents renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription.

Art. 12 – RECOMPENSES ET REMISE DES PRIX

Liste des individuels et équipes qui seront récompensés à l'issue des différentes épreuves (susceptible de modifications).

FAMILY TRI :

- Chaque participant recevra une médaille et des goodies

TRIATHLON XS

- 3 premiers scratch, Homme et Femme
- Le premier benjamin et la première benjamine

TRIATHLON S et M

- 3 premiers scratch catégorie Homme et Femme.
- Les premiers de chaque catégorie d'âge Homme et Femme : catégories jeunes distinctes, tous séniors réunis, tous vétérans réunis
- Le premier relais de chaque catégorie Homme, Femme, Mixte

Art. 13 – DROIT A L'IMAGE

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à utiliser des images fixes ou animées sur lesquelles il pourrait apparaître.

Art. 14 – ASSURANCE

Les concurrents licenciés à la journée et les licenciés FFTRI sont couverts par l'assurance de la FFTRI.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie. L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.